Nations Unies S/PV.8618

Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-quatorzième année

8618e séance

Jeudi 12 septembre 2019, à 10 h 35.
New York

Président :	M. Nebenzia	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schultz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	Mme French
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-27735 (F)

Document adapté Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2019/10.

La séance est levée à 10 h 40.